

LE MENSUEL ■ MUNICIPAL

# leVelauxien

velaux.fr

n°6 février 2012



**Démarches,  
élections,  
un service dédié**

**Jean-Pierre MAGGI**, maire, Conseiller général

*Permanence du maire le mercredi de 17h à 19h en mairie, sur rendez-vous au 04 42 87 73 73*  
*Permanence du Conseiller général le jeudi, sans rendez-vous, de 15h à 17h en mairie de Pélissanne*

**LES ADJOINTS**

**Didier DEBARGE**, délégué aux associations, aux animations et au sport  
*Permanence sur rendez-vous : 04 42 46 34 51*

**Laurence MONET**, déléguée à l'enseignement et à la jeunesse

**Henri VARGAS**, délégué à l'urbanisme et aux services techniques

**Françoise POMEROLE**, déléguée à la petite enfance  
*Permanence sur rendez-vous : 04 42 87 75 15*

**Yann LE SOUCHU**, délégué aux grands travaux

**Yolande PASTRE**, déléguée à l'action sociale et à la solidarité  
*Permanence sur rendez-vous : 04 42 87 73 77*

**Pierre BALESTRIERI**, délégué à la police, à la sécurité et à la prévention

**Alexandra BOUNOUS-DUPREY**, déléguée à la communication

**vos élus**

**LES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

- Annick FALZOÏ**
- Roger PALMITESSA** (délégué à l'économie et à l'emploi)
- Monique DEMIGNEUX**
- Victor CHIOSTRI**
- Béatrice MONTBLANC**
- Jean-Claude CARLO**
- Marie-Josée CUENIN**
- Patrice MÜLLER**
- Edith CARLO**
- Bernard BECQUET**
- Luce MELIH** (déléguée au patrimoine)
- Yannick GUERIN** (délégué à la culture)
- Sélime ABDELMALEK**
- Laurence MAURY** (déléguée au sport)
- Jean-Luc ROUBY**
- Coralie MORVAN**

**LES CONSEILLERS D'OPPOSITION**

- Renée-Michèle GODARD**
- Franck VIDAL**
- Louis GENTY**

**Hôtel de Ville**

997 avenue Jean Moulin – Tél. 04 42 87 73 73  
[www.velaux.fr](http://www.velaux.fr)

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h, et le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h30.

**infos diverses**

**CONNECTEZ-VOUS À LA MÉDIATHÈQUE**

Le wifi est disponible. Pour en profiter gratuitement pendant une heure, venez avec votre ordinateur portable et demandez le mot de passe à l'accueil. La médiathèque met aussi à disposition des usagers non équipés, un poste pour la navigation sur internet. L'inscription est obligatoire et l'accès gratuit pendant une heure. Pour les mineurs, l'inscription se fait en présence d'un parent ou d'un responsable légal et avec une pièce d'identité.

**Renseignements 04 42 46 34 00.**

**RECENSEMENT MILITAIRE**

Les jeunes nés en janvier, février et mars 1996 doivent se présenter en mairie avant le 30 avril.

**état civil**

**NAISSANCES**

- Élise JOURDAIN le 12/12
- Gabin COUTELAN le 13/12
- Rafaël ROSIER SALAZAR le 22/12
- Éliott FAURE le 24/12
- Mathias SZCZEPANIAK le 31/12

**MARIAGES**

- Jacky VEDRAINE et Monique CARRET le 17/12
- David OLLIVIER et Cindy GEORGE le 24/12
- Manuel DUCROCCQ et Frédérique MONTBLANC le 5/01

**DÉCÈS**

- Sylvestra MANFREDA, veuve VIDAL le 13/12
- Pedro VILLANUEVA le 18/12
- Olivier DIXIMUS le 24/12



**l'édito**

**Jean-Pierre Maggi**  
 Conseiller général  
 Maire de Velaux

**D**epuis le 19 janvier, et jusqu'au 18 février, se déroule le recensement, une opération obligatoire. Velaux comptant moins de 10000 habitants, il est effectué tous les 5 ans et concerne l'ensemble de la population. J'attire votre attention sur l'importance de votre participation. Les agents recenseurs ont été soigneusement sélectionnés pour leur sérieux et leur aptitude à préserver la confidentialité des informations collectées. Je tiens à souligner que l'INSEE ne restitue aux communes que des données démographiques : aucun renseignement à caractère personnel n'est divulgué. Cependant, si j'insiste sur la sincérité de vos réponses, c'est que d'elles dépendront les dotations versées par l'Etat dans les années à venir. Celles-ci permettront d'assurer un développement de la commune en adéquation avec nos besoins.

D'ici quelques semaines, je vais présenter en Conseil municipal le Débat d'Orientation Budgétaire qui précède le vote du budget. Ce dernier va être élaboré dans la plus grande incertitude car nous n'avons aucune garantie sur le montant de nos res-

Du recensement de la population dépendront les dotations versées par l'État.

cettes. La suppression de la Taxe Professionnelle qui fait cruellement défaut aux collectivités va, suite à une erreur d'évaluation, coûter plus de 6 milliards d'euros à l'Etat dont le budget affiche déjà un déficit abyssal. En plus de la diminution des do-

tations, le manque de liquidités sur les marchés financiers ne permet pas d'envisager l'avenir dans la sérénité. Nous allons surveiller de près notre section de fonctionnement et trancher dans celle des investissements, en reportant certains projets, au détriment du soutien que nous apportons à l'économie locale.

Mais restons positifs : pour preuve la fréquentation de l'Espace NoVa. En ces temps de crise, la culture et le divertissement constituent de vrais refuges. Nous sommes heureux d'avoir gagné notre pari en répondant aux attentes des Velauxiens. Votre participation à cette saison culturelle dépasse les prévisions les plus optimistes. Après cinq mois, et déjà 13 spectacles, la billetterie enregistre une moyenne proche de 80 % de spectateurs de Velaux. Merci de votre confiance.



**sommaire**

**N° 6 - février 2012**

- 4 dossier**  
Au cœur des élections
- 6 arrêt sur images**  
Mois de janvier
- 7 associations**  
Des petits messagers du tri
- 8 en bref**  
La danse, fédératrice et créatrice de lien
- 9 territoire**  
Un contrat de rivière pour le bassin de l'Arc
- 10 conseil municipal**  
Une commission communale pour l'accessibilité
- 11 tribune libre**  
L'expression des groupes politiques
- 12 portrait**  
Gérard Ridet et Luc Soubré



**Directeur de la publication :**  
 Jean-Pierre Maggi  
**Comité de rédaction :** Sélime Abdelmalek, Alexandra Bounous-Duprey, Alice Hertoux, Oriane Miler, Danielle Olanda  
**Maquette :** MCM Information  
**Photos :** Agglopolo Provence (p.7), SMITEEB (p.9)  
**Tirage :** 3 900 exemplaires  
**sur papier certifié PEFC 100% par imprimerie Vallière**  
 Dépôt légal : janvier 2012

**Velauxiens, vous ne recevez pas le mensuel ? Faites-vous connaître auprès du service communication.**



# Au cœur des élections

Cette année, avec la création de deux bureaux de vote et l'organisation des élections, les agents du service élection/état civil sont en première ligne. Discrétion et respect des procédures sont les maîtres mots de la réussite de ce service.

# A

**Accompagner les usagers dans leurs démarches.** Les cinq agents du service état civil/élections accueillent et accompagnent le public dans ses démarches administratives. Ils effectuent les formalités d'état civil : déclarations de mariage, de naissance, de décès ; ils assurent le relais avec les services de l'État pour les demandes de cartes d'identité, de passeports, de permis de conduire, pour le recensement militaire ; délivrent les autorisations de sortie du territoire et gèrent les concessions de cimetière. L'autre attribution majeure du service est l'organisation des élections sur la commune. Tout au long de

l'année, les agents reçoivent les inscriptions du public sur les listes électorales et, le jour des scrutins, ils sont garants du bon déroulement des élections dans chacun

des bureaux de vote, du respect des procédures et du suivi du dépouillement. Yolène Espoto a récemment rejoint le service en qualité de responsable, elle remplace Stéphanie Legendre. Auparavant agent à la ville de Rognac, elle travaille



désormais avec Françoise Bosio, Alexandra Cenent, Ghislaine Chelle et Patricia Kozinski.

**Refonte des listes électorales et création de bureaux de vote.** Tous les trois ans, la loi impose la refonte des listes électorales. Une opération qui consiste à rééditer une nouvelle liste d'émargement reprenant l'ensemble des électeurs dans l'ordre alphabétique. Suite à cette refonte nationale, de nouvelles cartes d'électeurs sont éditées.

Face à l'augmentation du nombre d'électeurs par



Le service état civil a effectué une nouvelle répartition des électeurs dans les bureaux de vote.

Plus de **800** cartes d'identité chaque année



Deux nouveaux bureaux de vote ont été créés pour faciliter le déroulement des élections.

## Deux nouveaux bureaux de vote et un bureau déplacé

**Au total, trois bureaux** de vote seront à l'Hôtel de Ville : deux nouveaux et un troisième, auparavant situé à l'école Jean Giono.

Liste des bureaux :

1. Ancienne mairie, place de Verdun
2. Groupe scolaire Jean Giono

3. Hôtel de Ville, 997 avenue Jean Moulin
4. Ecole élémentaire Jean Jaurès
5. Ecole maternelle Jean Jaurès
6. Groupe scolaire Jean Giono
7. Hôtel de Ville, 997 avenue Jean Moulin
8. Hôtel de Ville, 997 avenue Jean Moulin

bureau de vote, il s'est avéré nécessaire d'en créer deux nouveaux. Fin 2011, le service élections s'est donc attelé à un travail méticuleux pour proposer un nouveau découpage du territoire de Velaux et redéfinir ainsi les bureaux de vote pour chaque quartier de la commune, en intégrant deux bureaux supplémentaires, qui seront installés à l'Hôtel de Ville. Cette réorganisation concerne l'ensemble de la population puisque des électeurs de chacun des bureaux existants ont été redirigés vers la mairie. Lors des prochaines élections, il y aura donc huit bureaux de vote, contre six auparavant. Comment savoir où vous voterez ? Votre bureau de vote sera clairement indiqué sur votre nouvelle carte d'électeur, que vous recevrez chez vous, début mars.

## ce qu'elle en pense



### Isabelle Dufresne

Responsable du pôle finances et administration

*"Cette année, la création de ces nouveaux bureaux a été un travail de longue haleine. Il nous a fallu revoir complètement la répartition des électeurs dans les différents bureaux.*

*Nous en avons profité pour faire*

*coïncider au mieux le lieu de résidence des électeurs avec leur lieu de vote. Au fur et à mesure des années, certains bureaux avaient atteint les 1200 personnes, alors que l'idéal est d'avoisiner les 900 électeurs par bureau."*



7 janv : le Kronope revisite le *Malade imaginaire* avec danses et acrobaties aériennes.

Le flashcode est une sorte de code barre qui, photographié par un téléphone portable de dernière génération, permet d'accéder à la photothèque du site internet de la ville. Pour la parcourir, il vous suffit de télécharger gratuitement l'application. Une façon originale de rester connecté à l'actualité !



8 janv : les enfants du CASL, de l'institut des Parons et de l'Oustalet réunis pour sensibiliser au handicap.



13 janv : le Comité des fêtes remet les récompenses aux vainqueurs du concours de crêches.



14 janv : salle comble pour l'Azur Symphonic Orchestra qui a parcouru l'univers du cinéma.



18 janv : découverte du duo féminin Smoking Smoking en première partie d'AaRON.



18 janv : ambiance feutrée à l'Espace NoVa pour le concert acoustique d'AaRON.



21 janv : soirée théâtre avec les comédiens des Quatre Tours

## Le CRILJ 13 ou faire découvrir le plaisir de la lecture

**Le Centre de Recherche et d'Information** sur la Littérature pour la Jeunesse des Bouches-du-Rhône (CRILJ 13), présidé par Mireille Joly, met en œuvre différentes actions autour de la lecture. Depuis de nombreuses années, l'association soutient l'organisation du Prix Chronos, initié par la fondation nationale de gérontologie. En 2008, pour élargir les sujets et supports proposés aux enfants, l'association a créé son propre prix : le Prix Ronsard, dédié à la poésie. En 2010, sous l'impulsion des animateurs du CRILJ, le prix a pris le nom des A'Crocs de lecture. L'association a su associer de nombreux participants : écoles, collège, centre de loisirs, Relais Assistantes Maternelles, etc. Le thème du Prix des A'Crocs de lecture pour cette année est "le documentaire autrement", au travers duquel plusieurs domaines seront abordés. Le prix Chronos traite, quant à lui, toujours des relations entre générations. Le CRILJ 13 a déjà présenté aux jeunes les livres sélectionnés. Au mois d'avril, ils voteront pour celui qu'ils auront préféré. Un temps solennel aussi apprécié que la découverte des ouvrages.

Retrouvez les sélections sur <http://crlj13.free.fr> et sur la page facebook du CRILJ.



Les enfants de l'école Giono lors du prix Chronos 2011.

### Les associations se sont mobilisées pour le Téléthon.



## Plus de 7000 € collectés au profit de l'AFM

Pour la 25<sup>e</sup> édition du Téléthon, le Comité des fêtes avait une nouvelle fois tout fait pour favoriser la mobilisation des associations, et ce fut une réussite ! Au total, 7273,37 € ont été remis à l'Association Française contre les Myopathies. La participation des associations et de leurs adhérents est à saluer, de même que celle du groupe 3<sup>e</sup> âge du CCAS, de la résidence de l'Arbois et des cueilleurs d'olives. Le Comité félicite aussi les personnes ayant œuvré sur place pour assurer le bon déroulement de l'évènement. Gageons que l'année prochaine les Velauxiens seront encore plus nombreux à participer à cet élan de générosité.

## Des petits messagers du tri

**Afin d'améliorer le tri du verre**, Agglopoie Provence a lancé un challenge intercommunal. L'objectif est d'augmenter d'au moins 3 kg la quantité de verre collectée par habitant et par an. L'accueil de loisirs EVEA s'est associé à cette opération en organisant une action de sensibilisation à Intermarché. Les enfants sont allés fièrement à la rencontre des clients avec un slogan tout trouvé "trions le verre pour protéger la planète" ! Accompagnés d'agents d'Agglopoie Provence et de résidents du foyer Mon Village, ils ont joué les ambassadeurs auprès d'environ quarante personnes, qui se sont prêtées au jeu "surprises d'être sensibilisés par des enfants". Avec cette initiative, EVEA peut prétendre au prix de la plus remarquable action, qui sera remis par Agglopoie. Souhaitons-leur bonne chance !

Renseignements Agglopoie Provence - Collecte et traitement des déchets : 04 90 44 77 90.



Les jeunes ambassadeurs sensibilisent au tri du verre.



### À la découverte du théâtre et de la musique symphonique...

Dans le cadre de la programmation de l'Espace NoVa, le service culturel organise tout au long de la saison des ateliers de médiation avec les écoliers velauxiens. Dans la continuité de l'intervention au collège, en novembre dernier, les comédiens du Kronope, à l'affiche du *Malade imaginaire* le 7 janvier, sont allés à la rencontre des enfants de l'école Giono pour leur faire découvrir le théâtre de masque. L'occasion de parler de l'originalité de la mise en scène qui mêle théâtre, danse et musique. Le 12 janvier, ce sont tous les écoliers d'élémentaire, les grandes sections de maternelle et une partie des élèves du CASL qui ont eu le privilège d'assister aux répétitions de l'Azur Symphonic Orchestra.



### La danse, fédératrice et créatrice de lien

Ce 8 janvier, les enfants du CASL, de l'institut les Parons, les jeunes de l'Oustalet et de l'association De roues... de pointes se sont succédé sur la scène de l'Espace NoVa pour présenter des chorégraphies autour du thème de l'eau. L'objectif: faire prendre conscience que les différences qui séparent parfois, peuvent aussi unir. Pour beaucoup, ce fut l'occasion d'aborder dans le cercle familial la question du handicap qui, comme l'a prouvé la représentation, n'est pas toujours visible... Une belle initiative du CCAS et de l'association HANDICAP, saluée à l'unanimité!

### De nouveaux locaux pour l'APAV

Le 21 décembre, Jean-Pierre Maggi a inauguré les nouveaux bureaux de l'Association des Parcs d'Activités de la Verdrière. "Cet outil de travail, que la commune met à notre disposition, témoigne de l'engagement de la municipalité en faveur de l'économie", a souligné Marc Cazalet, ex-président de l'APAV. Un soutien qui s'illustre aussi avec le bureau de l'emploi et de l'économie. "La collaboration entre la ville et l'association est un succès: l'activité salariée a augmenté de 49% entre 1999 et 2008", se félicite Jean-Pierre Maggi, avant d'ajouter: "Nous allons maintenant réfléchir à l'aménagement de l'entrée de La Verdrière 1 et à la liaison entre les deux zones d'activités."

Pour contacter l'APAV: 04 42 74 86 25 ou [contact@la-verdriere.com](mailto:contact@la-verdriere.com)



### Emploi d'été: déposez votre candidature!

La commune recrute de jeunes Velauxiens pour la saison estivale. Pour postuler, il faut avoir 18 ans révolus au 1<sup>er</sup> juin 2012, habiter Velaux, être étudiant ou lycéen et ne pas avoir eu d'activité salariée de plus de quatre mois dans les douze derniers mois. Enfin, il ne faut pas avoir déjà été employé à la mairie. Les candidatures sont à adresser à monsieur le maire avant le 1<sup>er</sup> avril. Elles doivent être accompagnées d'un curriculum vitae précisant si le candidat est titulaire du permis de conduire et à quelle période il souhaite travailler.

### Otages du Sahel

Thierry, Marc, Daniel et Pierre sont détenus depuis 500 jours. Ne les oublions pas!



Les bords de l'Arc, des paysages à découvrir.

## Un contrat de rivière pour le bassin de l'Arc

Le 2 novembre a eu lieu la signature du contrat de rivière qui vise à mettre en œuvre les objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Arc.

### Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc, animateur de la démarche.

Les nombreuses crues survenues dans les années 70 ont tristement démontré les conséquences de l'abandon de l'entretien du lit de la rivière. De ce constat est né le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Arc (SABA), qui rassemble 24 communes des Bouches-du-Rhône et du Var traversées par l'Arc. De préoccupations essentiellement hydrauliques au départ, l'action du SABA a évolué au fil des années vers une gestion intégrée des milieux aquatiques. Le syndicat s'occupe de la gestion des inondations, de l'entretien du lit et des berges des cours d'eau, ainsi que de la préservation et de la mise en valeur des milieux aquatiques. L'objectif: une gestion durable de l'Arc et de ses affluents.

les fonctions naturelles des milieux aquatiques, limiter le risque d'inondation sans compromettre le développement du territoire, gérer durablement la ressource et réinscrire les rivières dans la vie sociale et économique. À Velaux, la première phase du contrat, actuellement en cours, concerne essentiellement le nettoyage des berges de l'Arc. En 2013 et 2014, la seconde phase verra la création de sentiers piétonniers sur les berges de la rivière à Velaux, Coudoux et La Fare-les-Oliviers.

### ce qu'elle en pense



Béatrice Montblanc

Conseillère municipale, membre titulaire du SABA

"La prise en compte des questions environnementales dans le débat national a mis en avant les enjeux locaux et a contribué à donner du poids au travail du Syndicat depuis 20 ans. Son action concerne les collectivités bien sûr, mais aussi les professionnels de l'agriculture et les particuliers dont les propriétés bordent la rivière. Un véritable travail partenarial!"

### Le SMITEEB, un réseau bien perçu!

Les résultats du diagnostic du réseau, portant sur l'analyse du territoire, l'offre de transport et la qualité de service, font d'abord état d'une très faible utilisation des transports en commun sur le territoire. Plus de 74% des habitants ont recours à leur véhicule personnel. En revanche, le réseau est très fréquenté par les scolaires qui représentent 55% des usagers. Dans l'ensemble, les personnes transportées se déclarent plutôt satisfaites de l'offre, 33% d'entre elles estimant même que la qualité de service s'est améliorée ces trois dernières années. L'étude souligne diverses pistes de réflexion, notamment l'augmentation de la fréquence de passage.



### Horaires de la piscine de Berre

La piscine de Berre est ouverte, en période scolaire, le lundi de 12h à 13h30 et de 17h à 19h, les mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h, le mercredi de 12h à 13h30 et de 16h à 19h, le samedi de 14h à 18h et le dimanche de 9h30 à 12h30.

Renseignements  
04 42 85 36 06.

Cette page vous apporte un éclairage sur certains points à l'ordre du jour du Conseil municipal du 20 décembre. Le compte-rendu est disponible dans son intégralité sur [www.velaux.fr](http://www.velaux.fr), rubrique mairie



La commission rassemble élus, citoyens et associations.

## Pour l'accessibilité des personnes handicapées

En 2015, l'ensemble des espaces publics devra être accessible aux personnes à mobilité réduite. Dans cette perspective, la ville vient de créer une commission chargée de suivre la mise en œuvre.

**La loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, apporte des évolutions fondamentales, notamment en matière d'accessibilité. Elle définit les moyens de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité. La loi garantit l'accès aux droits et à l'information et crée l'obligation, pour les collectivités, de rendre accessible l'ensemble des bâtiments et des moyens de transports publics pour 2015. L'objectif : permettre à tous d'évoluer de manière continue.

**Associer administrés et représentants locaux.** La loi sur le handicap a institué l'obligation pour les

collectivités de plus de 5 000 habitants de mettre en place une commission communale d'accessibilité. Le 20 décembre dernier, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur sa composition. Présidée par le maire, la commission associe élus, administrés, représentants de la Résidence de l'Arbois, du foyer d'accueil Mon Village et de l'association Un Homme pour demain. Elle a pour mission de piloter la mise en œuvre de l'accessibilité en dressant un état des lieux de l'accessibilité, en établissant un rapport annuel et, enfin, en proposant des pistes d'amélioration. La gestion et le fonctionnement de la commission seront assurés par le CCAS.

### Renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS

Suite au décès de Pierre-Yves Blanchard, il convient de procéder à une nouvelle élection. La liste proposée à l'assemblée, comprenant Mesdames Pastre, Demigneux, Montblanc, Carlo, Cuenin et Falzoi, est élue avec 25 voix. *Ne prend pas part au vote : Louis Genty. Absent lors du vote : Franck Vidal.*

### Désignation des représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

La loi des finances rectificative de 2010 rend obligatoire la création d'une CIID pour les communautés levant la fiscalité professionnelle unique. Messieurs Debarge et Carlo seront proposés au Conseil communautaire qui soumettra la liste de candidats à la Direction départementale des services fiscaux, elle-même chargée de désigner les représentants titulaires et suppléants. *Ne prennent pas part au vote : Louis Genty et Franck Vidal.*

### Présentation du rapport d'activités 2010 d'Agglopoie Provence



**Prix et qualité du service public d'élimination des déchets :** le rapport présente les faits marquants relatifs à la collecte et au tri sélectif, aux travaux dans les déchèteries, au traitement et au transfert des déchets. Il précise le mode de gestion des contrats d'exploitation.

**Prix et qualité de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif :** le rapport précise les indicateurs techniques et financiers, présente le mode de gestion et montre un état précis des consommations et des travaux réalisés par les communes membres.

### Velaux d'Abord

#### TVA sociale ou antisociale ?

La TVA a toujours été considérée comme l'impôt le plus injuste car elle touche sans distinction de revenu tous les consommateurs.

Ainsi, que vous soyez cadre d'entreprise ou ouvrier, la TVA sera exactement la même pour n'importe quel produit acheté même si, à priori, les personnes aux revenus élevés consomment d'avantage que les plus démunis.

Plus de 45 % des recettes de l'État proviennent du produit de la TVA alors que l'impôt sur le revenu ne représente que 20 % sur l'ensemble des recettes, et l'impôt sur les sociétés 15 %.

L'instauration de la TVA sociale pose de sérieux problèmes. Augmenter le taux de TVA revient à augmenter le prix des produits. Il s'agit donc d'un transfert de fonds : la baisse des charges pour les entreprises serait compensée par la hausse de la taxe sur les biens de consommation payés par tous.

Le principe de la TVA sociale est d'augmenter le taux de TVA pour financer la protection sociale et de diminuer les

charges sociales payées par les entreprises. Le risque est d'observer une baisse de la consommation, déjà mise à mal par la crise que subit notre économie.

La consommation étant l'un des moteurs de la croissance économique, cette mesure produirait alors les effets inverses : hausse des prix, baisse de la consommation, baisse de la croissance économique, baisse de la production, augmentation du chômage.

La question est posée, l'instauration de cette TVA longtemps décriée par nos dirigeants, si elle est mise en application, aura des effets négatifs sur notre économie plutôt que les effets escomptés.

Nous assistons à la déliquescence de notre société, la misère est à tous les coins de rue, et les gens vivent de plus en plus dans la précarité. La TVA sociale c'est l'assurance d'une paupérisation des salariés et des retraités.

C'est une grande injustice sociale.

L'équipe de Velaux d'Abord

### Autres regards sur Velaux

Les élus d'opposition toujours intéressés par la "chose publique", sont saisis par les citoyens qui sont contrariés par certaines décisions : Absence de compte rendu de séance du Conseil Municipal dans le mensuel où l'on retrouve des "encarts" surajoutés sur divers sujets, les arbres plantés le long de l'ave Jean Moulin feront-ils de l'ombre ? quand ? Quel est le montant "total" et "exact" de la dette de la commune ? Quant à la Poste, il était dit : "le service courrier bientôt rétabli"...Tiens ? Il faut qu'il soit affranchi, sinon rien. L'Agence ne pratique pas la transaction financière. A quoi bon le bureau ouvert ? Le paiement de certaines pensions, etc..?

Louis Genty et Franck Vidal

*L'opposition se refuse à rédiger un texte au format qui lui est consacré. Dans un souci de lisibilité, nous publions la suite du mot dans le prochain numéro du Velauxien.*

### Velaux Autrement (UMP-DVD)

À l'heure où nous imprimons ces lignes, le mot de l'opposition ne nous était pas parvenu.

# Deux amis, une m me passion

G rard Ridet et Luc Soubri , amis de tr s longue date, sont des inconditionnels de la p che. Ils s'investissent depuis plus de trente ans au sein de l'association de P che de la Basse Vall e de l'Arc pour assurer la protection du cours d'eau et de ses berges.

G

 rard Ridet, aujourd'hui pr sident de l'Association Agr ee de P che et de Protection du Milieu Aquatique de la Basse Vall e de l'Arc (AAPPMA BVA), a rejoint l'association en 1980. Luc Soubri , tr sorier, est arriv    peine deux ans apr s son ami. Initi s   la p che d s leur enfance, ceux que l'on appelle "les jumeaux" ont tout naturellement rejoint l'association il y a plus de trente ans. L'AAPPMA BVA regroupe aujourd'hui 285 adh rents au sein des six communes travers es par l'Arc : Berre, Coudoux, La Fare, Rognac, Ventabren et Veaux, qui   elle seule totalise pr s d'un tiers des membres de l'association. Au-del  des sorties p che, des concours et animations qu'ils organisent toute l'ann e, les adh rents sont tr s concern s par la protection de l'Arc et de ses berges.



1980 : G rard rejoint l'association

1982 : Luc devient   son tour membre de l'association

1993 : G rard devient administrateur de la F d ration D partementale de P che

## Un engagement fort pour la protection du cours d'eau

G rard et Luc expliquent qu'  leur arriv e dans l'association "l'Arc  tait extr mement poll e, bourr  de nitrate et de phosphate. Tous les poissons se retrouvaient le ventre en l'air, et puis il y avait des algues vertes sur des kilom tres". Ils se sont battus pour la protection du cours d'eau. Ils s'en f licitent, "l'eau de la rivi re est redevenue saine, mais cela a pris une quinzaine d'ann es". C'est donc depuis le d but que l'as-

sociation s'investit pour prot ger l'Arc et ses berges. Aujourd'hui, associ s par le biais de la F d ration D partementale de P che au contrat de rivi re (cf. page 9), G rard et Luc sont heureux que les moyens d'actions soient plus importants pour d fendre la qualit  de l'eau, "nous travaillons avec le SABA, avec La F d ration, et avec des professionnels de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), cela facilite les choses". G rard Ridet et Luc Soubri  sont donc plus d termin s que jamais   poursuivre l'entretien et la surveillance de l'Arc, et bien s r   profiter des richesses qu'il rec le !